

50 rue Noel Ballay, 28 000 Chartres-FRANCE, Tél: +33 1 88 32 54 50/ +33 7 80 42 22 42 (WhatsApp)

E-mail:hello@avicenter.fr Site web: www.avicenter.fr

A.V.I Center Cameroun:

Ydé: Avenue Ahmadou Ahidjo, à 50m de l'IFC, face Djeuga Appart, Tél: 674 158 693/ 695 22 44 93 Dla: Akwa, Boulevard de la liberté, après l'IFC, face banque Atlantique Tél: 697 511 809 /674 157 025 E-mail:cameroun@avicenter.fr

D'une part

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES

Entre les soussignés :

A.V.I Center SAS (Ex CROOS), Société par Actions Simplifiées, dont le siège social est situé au 50 rue Noel Ballay, 28 000 Chartres-FRANCE, immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro SIREN: 840 645 857 représentée par Monsieur Jean-Yves MORIO, en sa qualité de Président, dument habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après désignée «A.V.I Center»

| Et | - |
|---|------------------------------|
| Mme/Mlle/M Boris | |
| Etudiant(e), demeurant à : douala | |
| Né(e)le : 09/07/2008 A bamendou | |
| De nationalité : Cameroun | |
| Tél: 4520222666 ahmaddjainoulabidina@gmail.com | D'autre part |
| | |
| Représenté(e) par Mme/Mlle/M :alexandra en sa qualité de représentant légal | |
| Ci-après l' « ETUDIANT(e) » | |
| Les deux étant collectivement désignées les « PARTIES » | |
| IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT | |
| 1 – A.V.I Center est une société financière française qui a pour objet, directement ou indirectement, de fournir d mobilité internationale, en qualité d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, de courtier en services de paiement, de conciergerie. | |
| 2 -Mme/Mlle/M: Boris | |
| Souhaite poursuivre ses études en FRANCE dans l'établissement : faco | |
| 3 –Pour justifier ses moyens de subsistance ou ses ressources financières auprès des services consulaires dans le c pour études en France, l'étudiant a souhaité recourir aux services de A.V.I Center pour se faire délivrer un Irrévocable (ci-après AVI). | |
| IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT | |
| Article 1 – OBET DU PRESENT CONTRAT | |
| Le présent contrat a pour objet de définir les conditions, les modalités d'exécution et de réalisation de la mission l'étudiant en vue de l'établissement d'une AVI à son profit. | n confiée à A.V.I Center par |

Article 2 -MISSION DE AVI CENTER

A.V.I Center a pour mission principale de faire établir une AVI à l'étudiant, en contrepartie du virement ou du versement somme de 7 380 € (Sept mille trois cent quatre-vingt euros) ainsi que les frais de services ou honoraires, dans l'un des 2 comptes bancaires ouverts au nom de A.V.I Center (Ex CROOS) et domicilié dans les livres de La Banque Postale en FRANCE, ou BGFI Bank au CAMEROUN. La caution versée à A.V.I Center, sera restituée par virement mensuel, sur un compte bancaire ouvert au nom et par l'étudiant à son arrivée en France.

Article 3 - CONDITIONS FINANCIERES OU REMUNERATION de A.V.I Center

Il est convenu que l'étudiant verse à A.V.I Center des frais de prestation de services ou honoraires qui sont dus au titre de la mission définie à l'article 2. Les frais de prestation de services ou honoraires sont fixés à 458 € (Quatre cent cinquante-huit euros), soit 300 000 FCFA (Trois cent mille francs) à la date du paiement.

Article 4 -MODALITES DE VERSEMENT DES FONDS

L'étudiant reconnait que le règlement de la caution est un préalable fondamental et déterminant pour la délivrance de l'AVI. Ce dernier accepte expressément que le montant de la caution indiqué sur l'AVI, correspondra à la somme réellement perçue après déduction des frais de prestation de service ou honoraires ainsi que les frais de transfert des fonds le cas échéant. Le versement des fonds à A.V.I Center dans le cadre de l'établissement de l'AVI peut être effectué directement par l'étudiant lui-même ou par son représentant légal ou encore par un proche. Pour effectuer ce paiement, l'étudiant peut choisir l'une des options suivantes :

| | -Depuis le CAMEROUN : | Virement/Dépôt de l'é | étudiant, de son re | eprésentant légal, | ou d'un proche s | sur le compte l | oancaire de A.V | √.I Center |
|---|------------------------|--------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------|
| _ | Cameroun (Ex CROOS Can | neroun) domicilié à B (| GFI Bank. | | | | | |



50 rue Noel Ballay, 28 000 Chartres-FRANCE, Tél: +33 1 88 32 54 50/ +33 7 80 42 22 42 (WhatsApp)

E-mail:hello@avicenter.fr Site web: www.avicenter.fr

A.V.I Center Cameroun:

Ydé : Avenue Ahmadou Ahidjo, à 50m de l'IFC, face Djeuga Appart, Tél : 674 158 693/ 695 22 44 93 Dla : Akwa, Boulevard de la liberté, après l'IFC, face banque Atlantique Tél : 697 511 809 /674 157 025

E-mail:cameroun@avicenter.fr

| | -Depuis la FRANCE, l'EUROPE, l'ASIE, l'AMERIQUE (ou partout ailleurs dans le monde): Virement direct d'un proche sur le compte de A.V. |
|---|--|
| _ | Center domicilié en France à La Banque Postale. |

- Virement direct de l'étudiant, de son représentant légal ou d'un proche depuis le CAMEROUN sur le compte de A.V.I Center domicilié en France à La Banque Postale.

Pour tout paiement de la caution effectué au CAMEROUN, dans le compte de **A.V.I Center Cameroun** (*Ex CROOS Cameroun*) domicilié à BGFI Bank, **des frais de transfert des fonds** vers la France seront exigibles. Ces frais dits de transfert sont évalués à FCFA 94 000 (Quatre-vingt-quatorze mille francs).

Cependant, il est important de faire le distinguo entre les frais de prestation de service ou honoraires et les frais de transfert des fonds. Les frais de prestation de service ou honoraires sont dus à **A.V.I Center** pour l'exécution de la mission définie dans l'article 2 et ne sont pas remboursables même en cas de refus de visa. Par contre, les frais de transfert des fonds sont destinés à la banque chargée d'effectuer le transfert de la caution du Cameroun vers la France, lieu de délivrance et d'établissement de l'AVI.

Coût total de la caution à payer dans le compte bancaire domicilié à BGFI Bank au CAMEROUN : FCFA 5 235 000 (Cinq millions deux Cent trente-cinq mille franc)

5 235 000 FCFA = 4 841 000 F (Caution) + 300 000 F (Frais de services ou honoraires) + 94 000 F (Frais de transfert des fonds vers la France).

Coût total de la caution à payer dans le compte bancaire domicilié à La Banque Postale en FRANCE : 7 838 Euros (Sept mille huit cent Trente-huit euros)

7 838 Euros = 7380 Euros (Caution) + 458 Euros (Frais de services ou honoraires). Soit 5 141 000 FCFA

Pour les virements ou dépôt de la caution, des frais de services ou honoraires, ainsi que les frais de transfert des fonds en France le cas échéant, les références bancaires sont communiquées en annexe du présent contrat.

Pour le règlement de la caution et des frais de services au Cameroun précisément dans le compte domicilié à **BGFI**, l'intitulé du compte bancaire porte le nom de **CROOS Cameroun Sarl**. A la suite du changement de dénomination sociale, les formalités administratives relatives à la modification de l'intitulé de ce compte sont en cours.

Article 5 – MENTIONS OBLIGATOIRES FIGURANT DANS L'ATTESTATION DE VIREMENT IRREVOCABLE (AVD

L'AVI délivrée doit obligatoirement porter les mentions suivantes :

- Dénomination et références de l'organisme émetteur (A.V.I Center)
- Noms et prénoms de l'étudiant en tant que bénéficiaire,
- Le nom de l'établissement scolaire en France,
- Le montant de la caution effectivement versée par l'étudiant ou son représentant légal,
- Le numéro du compte bancaire dans lequel les fonds sont bloqués,
- L'engagement de A.V.I Center, l'organisme émetteur, à virer mensuellement de façon régulière et permanente à l'étudiant, la somme de six cent quinze euros (615€) sur un compte bancaire ouvert au nom de ce dernier (l'étudiant).
- La durée de l'AVI.

Article 6 -OBLIGATIONS DES PARTIES

Chaque partie s'engage à respecter les termes du présent contrat.

6.1 Obligations de A.V.I Center

A.V.I Center est tenu par une obligation de résultat, notamment faire délivrer l'AVI au nom de l'étudiant après signature du présent contrat ainsi que le règlement par l'étudiant lui-même ou par son représentant légal ou encore par un proche, du montant de la caution, des frais de prestation de services ou honoraire et des frais de transfert des fonds le cas échéant.

A.V.I Center apporte à l'exécution de cette mission, toute la diligence et les soins nécessaires à la sauvegarde des intérêts qui lui sont confiés. Cette obligation s'étend surtout **en cas d'obtention du visa**, à la sécurisation des frais de vie de l'étudiant pendant son année universitaire, et au virement mensuel de façon régulière et permanente de la caution dans le compte bancaire ouvert au nom de l'étudiant bénéficiaire à son arrivée en France.

En cas de non-obtention du visa par l'étudiant, A.V.I Center s'engage à rembourser le montant de la caution initialement versée par ce dernier correspondant à la somme de somme de 7 380 € (sept mille trois cent quatre-vingt euros) soit FCFA 4 841 000 (Quatre millions huit cent quarante un mille

Francs) selon les modalités suivantes :

a) Si le paiement de la caution a été fait par virement ou dépôt sur le compte bancaire domicilié à BGFI Bank au Cameroun, la somme sera remboursée par **VIREMENT** sur le compte de la personne ayant effectuée le paiement de la caution, ou dans le compte bancaire d'un tiers sur présentation d'une procuration ou d'une autorisation dument signée et certifiée par le bénéficiaire principal.

b) Si le paiement de la caution a été fait par virement sur le compte bancaire domicilié à La Banque Postale en France, le remboursement sera effectué par retour de virement sur le compte bancaire de la personne ayant effectué le virement initialement.

En cas de refus de visa, le délai de remboursement de la caution est de quinze (15) jours, à compter de la date de réception du RIB et courrier notifiant la non-obtention du visa à **A.V.I Center**.

6.2 Obligations de l'étudiant

L'étudiant s'engage à fournir à A.V.I Center, sans restriction, en temps et en heure, toutes les données (pièces sollicitées/Informations/Documents/Déclarations) exactes et complètes, requises et/ou nécessaires à l'accomplissement de la mission (Copie

AVI Center SAS est un Courtier en Opération de Banque et Services de Paiement régulé par le code monétaire et financier français, immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 19001588 (peut être consulté sur le site de l'ORIAS www.orias.fr) AVI Center SAS est soumise au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest 75 4436 PARIS



50 rue Noel Ballay, 28 000 Chartres-FRANCE, Tél: +33 1 88 32 54 50/ +33 7 80 42 22 42 (WhatsApp)

E-mail :hello@avicenter.fr Site web : www.avicenter.fr

A.V.I Center Cameroun:

Ydé : Avenue Ahmadou Ahidjo, à 50m de l'IFC, face Djeuga Appart, Tél : 674 158 693/ 695 22 44 93 Dla : Akwa, Boulevard de la liberté, après l'IFC, face banque Atlantique Tél : 697 511 809 /674 157 025

E-mail:cameroun@avicenter.fr

passeport, lettre d'admission, preuve de règlement de la caution et des frais connexes).

L'étudiant s'engage à préparer et éventuellement à parapher et signer l'ensemble des documents demandés par A.V.I Center dans le cadre de sa mission et cela conformément aux instructions de cette dernière.

L'Etudiant doit payer à A.V.I Center la rémunération due au titre de la mission confiée, conformément aux dispositions de l'article4 du présent contrat.

En cas d'obtention du visa, une fois en France, l'étudiant s'engage à transmettre à A.V.I Center dans les meilleurs délais aux adresses hello@avicenter.fr et cameroun@avicenter.fr: un RIB en son nom, le scan de son visa, le certificat de scolarité, ainsi qu'un exemplaire de l'AVI. Ceci permettra à A.V.I Center d'effectuer au plus tard dans les 04 jours ouvrables qui suivent, le premier virement dans le compte bancaire de l'étudiant.

En cas de non obtention du visa, l'étudiant s'engage à informer immédiatement A.V.I Center par courrier adressé au Président de A.V.I Center, mentionnée en comparution du présent contrat. Ce courrier doit être transmis aux adresses hello@avicenter.fr et cameroun@avicenter.fr. L'étudiant devra communiquer au même moment, un scan lisible de la notification de refus du visa, un exemplaire de son AVI, ainsi que le RIB par lequel le remboursement de la caution devra être effectué par A.V.I Center dans les 15 jours qui suivent la réception des justificatifs.

Article 7 - PROTECTIONS DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toute demande de transmission de données à caractère personnel effectuée par **A.V.I Center** se justifie par la stricte nécessité de les traiter uniquement en vue de la bonne exécution de la mission qui lui est confiée et/ou de se conformer aux obligations légales lui incombant. **A.V.I Center** s'engage à ne pas utiliser lesdites données à des fins commerciales.

L'étudiant est informé qu'il peut accéder aux données à caractère personnel le concernant, les rectifier ou les modifier. A cette fin, il peut adresser un courriel à l'adresse suivant : hello@avicenter.fr.

Article 8 – CONFIDENTIALITE

Les parties considèrent comme strictement confidentiel et s'interdisent de divulguer toute information, tout document ou toute donnée provenant de l'autre et dont elles pourraient avoir connaissance à l'occasion des différentes actions menées dans le cadre du présent contrat. Pour l'application de la présente clause, les parties répondent de leurs personnels, collaborateurs ou mandataires comme d'elles-mêmes.

Article 9 – DUREE DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa signature.

Il arrivera à son terme au dernier mois correspondant à la fin des virements mensuels véritablement reçus par l'étudiant depuis son arrivée en France. Ou dès remboursement de la caution effectué en cas de refus de visa.

Article 10 – RESILIATION

En cas de manquements graves ou répétés d'une partie à ses obligations relatives aux dispositions du présent contrat, celui-ci peut être résilié unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée ou par courriel avec demande d'avis de réception restée sans effet ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

Article 11 - LANGUE - LOI APPLICABLE - RESOLUTION DE CONFLIT

Le présent contrat est régi et interprété conformément à la loi Française. La langue du présent contrat est le français. Si une traduction en est effectuée, seule la version française fait foi en cas de divergence d'interprétation des dispositions de ce contrat ou en cas de litige entre les parties.

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforcent de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans un délai de deux mois. Si néanmoins les désaccords persistent, le litige est porté devant la juridiction Française compétente.

Signature numérique autorisée

| ALE | |
|-----|--|
|-----|--|

Pour l'étudiant ou son représentant légal

Pour A.V.I Cent





50 rue Noel Ballay, 28 000 Chartres-FRANCE, Tél: +33 1 88 32 54 50/ +33 7 80 42 22 42 (WhatsApp) E-mail: hello@avicenter.fr

E-mail :hello@avicenter.fr Site web : www.avicenter.fr

A.V.I Center Cameroun:

Ydé : Avenue Ahmadou Ahidjo, à 50m de l'IFC, face Djeuga Appart, Tél : 674 158 693/ 695 22 44 93 Dla : Akwa, Boulevard de la liberté, après l'IFC, face banque Atlantique Tél : 697 511 809 /674 157 025 E-mail :cameroun@avicenter.fr

NOS RÉFÉRENCES BANCAIRES

Paiement par dépôt ou virement dans le compte bancaire domicilié à BGFI au CAMEROUN

| Intitulé du compte | Code Banque | Code Guichet | N° Compte | Clé/RIB | Code Swift |
|---------------------|----------------|-----------------|-------------|---------|------------|
| CROOS Cameroun Sarl | 10035 | 01220 | 40005689011 | 11 | BGFICMCX |

Paiement par virement bancaire dans le compte domicilié à La Banque Postale en FRANCE

| Intitulé du compte | IBAN - Identifiant international de compte | BIC - Identifiant international de l'établissement | | |
|--------------------|--|--|--|--|
| AVICENTER | FR3520041010061076831V02735 | PSSTFRPPLIM | | |

PS: indiquez en motif du versement ou du virement *AVI + noms et prénoms de l'étudiant*

| | Agences | Adresses |
|--|------------------------------------|---|
| | Diamant et Centre d'Affaires | Bonanjo, Avenue du Général de Gaulle |
| | Saphir | AKWA, Ancien cinéma le Wouri |
| esb Y | Emeraude | BONAPRISO, Angle rue Tokoto -St John's Plaza |
| JAI | Siège Social | Avenue de Gaulle, Angle rue Carras |
| par dépôt es DOUALA | Beryl | BONABERI, Echangeur SODIKO |
| | Jade | BONAMOUSSADI, Rond point collège les lauréats |
| | Quartz | DEIDO, face Deido Pharmacy |
| band | Citrine | LOGPOM, Collège Charles de Gaulle |
| as de | Cristal | NYALLA-YASSA, axe lourd, lieu dit Groupe Scolaire KETKAM |
| | Rubis | Montée Anne Rouge, ancienne paierie de France à côté du marché des fruits |
| | Topaze | Boulevard du 20 mai, Rez-de-chaussée CAA |
| YAOUNDE | Opale | ODZA, entrée Koweit |
| AO | Amethyste | BIYEM-ASSI, Lycée à côté des impôts |
| X | Grenat | OMNISPORT, Face entrée principale du stade |
| KRIBI | Perle | Rue Emmergence |
| Saphir AKWA, Ancien cinéma le Wouri Emeraude BONAPRISO, Angle rue Tokoto -St John's Plaza Siège Social Avenue de Gaulle, Angle rue Carras Beryl BONABERI, Echangeur SODIKO Jade BONAMOUSSADI, Rond point collège les lauréa Quartz DEIDO, face Deido Pharmacy Citrine LOGPOM, Collège Charles de Gaulle Cristal NYALLA-YASSA, axe lourd, lieu dit Groupe Scol Rubis Montée Anne Rouge, ancienne paierie de France à Topaze Boulevard du 20 mai, Rez-de-chaussée CAA Opale ODZA, entrée Koweit Amethyste BIYEM-ASSI, Lycée à côté des impôts Grenat OMNISPORT, Face entrée principale du stade KRIBI Perle Rue Emmergence GAROUA Zicon Avenue des Banques BAMENDA Iris Commercial Avenue | | Avenue des Banques |
| BAMENDA | Iris | Commercial Avenue |
| BAFOUSSAM | Turquoise | Djemoun |